

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de **Monsieur Yves PALAU**, Directeur de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val de Marne,
De **Madame Virginie MONTORO**, Responsable administrative de l'IEP
Et de **Monsieur Grégory BARONNET**, Responsable administratif adjoint de l'IEP

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val de Marne,

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
- VU** le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'arrêté 2024-ELE-IEP-01 portant nomination de Monsieur Yves Palau à la direction de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Fontainebleau de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne en date du 11 juillet 2024 ;

Considérant que Monsieur Yves PALAU, en qualité de Directeur de l'Institut est conformément à l'article L.713-9 du Code de l'éducation, ordonnateur pour les affaires intéressant l'Institut dans le respect de la réglementation en vigueur notamment en matière de commande publique ;


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. Yves PALAU, Directeur de l'IEP, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université,

<u>En matière de gestion des personnels</u>	<u>En matière de scolarité</u>
Les décisions portant autorisation d'absence ;	Les relevés de notes les usagers de l'Institut ;
Les actes de gestion relatifs aux congés ordinaires et aux congés annuels ;	Les conventions de stage des usagers de l'Institut, à l'exception de celles pour lesquelles l'Université Paris-Est Créteil est organisme d'accueil.
Les décisions individuelles d'attribution de services des enseignants ;	La décision portant approbation du projet de période d'expérience personnelle, dite de « césure », à l'initiative de l'étudiant
Les attestations de service fait dans le cadre des heures complémentaires, vacances pédagogiques et administratives.	Les réponses aux demandes d'informations formulées par les candidats à la suite des décisions de refus rendues dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur, dite « Parcoursup ».
	Les réponses aux demandes d'information, ainsi que les décisions favorables ou défavorables aux candidatures formulées dans l'une des formations dispensées au sein de l'Institut via le portail « e-candidat » ou toute autre modalité de dépôt des candidatures.
	Les arrêtés de composition des commissions d'examen des vœux ou des candidatures au sein des formations dispensées par l'UFR.

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,
En faveur de **Monsieur Yves PALAU**, Directeur de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val de Marne,
De **Madame Virginie MONTORO**, Responsable administrative de l'IEP
Et de **Monsieur Grégory BARONNET**, Responsable administratif adjoint de l'IEP

ARTICLE 2 : Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur

Est donnée délégation par ordre de priorité à :

MME Virginie MONTORO, *Responsable administrative de l'IEP* reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université

- Les actes en matière de gestion des personnels susmentionnés à l'article 1 ;
- Les actes en matière de scolarité susmentionnés à l'article 1

ARTICLE 3 :

MME Virginie MONTORO, *Responsable administrative de l'IEP*, reçoit pleine délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université

- Les actes en matière de gestion des personnels vacataires (contrats ou engagement des vacataires d'enseignement, les attestations de l'employeur à destination de Pôle emploi).

ARTICLE 4 : Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur

Est donnée délégation à :

M. Grégory BARONNET, *Responsable administratif adjoint de l'IEP* reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université

- Les actes en matière de gestion des personnels susmentionnés à l'article 1 ;
- Les actes en matière de scolarité susmentionnés à l'article 1

ARTICLE 5 :

M. Grégory BARONNET, *Responsable administratif adjoint de l'IEP*, reçoit pleine délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université

- Les actes en matière de gestion des personnels vacataires (contrats ou engagement des vacataires d'enseignement, les attestations de l'employeur à destination de Pôle emploi).

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 7 :

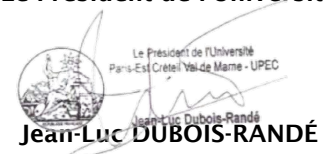
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 25 juillet 2024.

ARTICLE 8 :

Le Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 25 juillet 2024

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ